

ENQUÊTE SUR LE DEVENIR DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE QUALIFIANTE > ZOOM SUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Depuis 2013, l'ORM conduit, avec le financement du Conseil régional Provence – Alpes – Côte d'Azur, une enquête sur le devenir de 7 100 stagiaires ayant suivi une formation professionnelle qualifiante de niveau CAP-BEP ou bac. Les formations concernées par cette enquête ont été financées par le Conseil régional PACA dans le cadre du service public régional de formation permanente et d'apprentissage (SPRFPA) et se sont achevées au printemps 2013. Ce suivi s'est déroulé sur une période de trois années après la sortie de formation.

Par ailleurs, dans le cadre de la mission régionale d'observation de l'emploi et de la formation des personnes handicapées (portée par l'ORM et financée par l'Agefiph, l'État et le Conseil régional), les travailleurs handicapés ont été identifiés afin de pouvoir produire des analyses spécifiques. Ce zoom présente ainsi les résultats de la dernière enquête et concerne la situation des travailleurs handicapés trois ans après la sortie de formation.

Parmi les enquêtés, 8 % sont reconnus travailleurs handicapés. Il s'agit d'un public plus âgé que l'ensemble des enquêtés : leur moyenne d'âge est de 37 ans (28 ans pour l'ensemble des publics) et 31 % ont 45 ans et plus (contre 10 % pour l'ensemble).

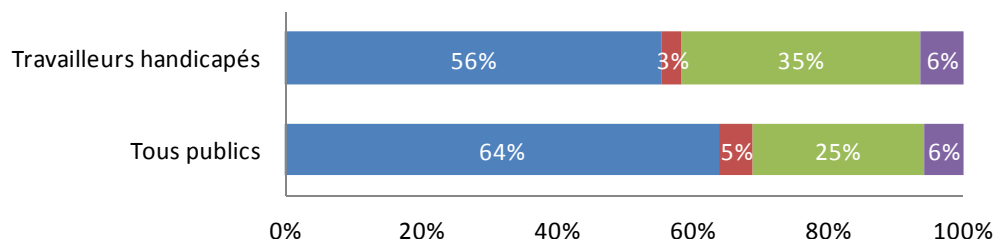
Concernant la formation suivie, les travailleurs handicapés ont plus souvent préparé une certification de niveau IV : 46 % d'entre eux contre 33 % pour l'ensemble des publics. Ils sont 34 % à avoir suivi une formation de la filière « Fonctions transverses des entreprises et des administrations » (14 % pour l'ensemble).

À l'issue de la formation, 89 % des travailleurs handicapés déclarent avoir obtenu la certification préparée (contre 86 % tous publics).

SITUATION PROFESSIONNELLE TROIS ANS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

Trois ans après la sortie de formation du SPRFPA, 56 % des travailleurs handicapés sont en emploi (contre 64 % pour l'ensemble des publics). Ils sont nettement plus souvent en recherche d'emploi que l'ensemble des publics (35 % d'entre eux contre 25 %).

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DES PERSONNES INTERROGÉES SELON LEUR SITUATION AU MOMENT DE L'ENQUÊTE (TROIS ANS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION)



Source : ORM – Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante (année 2016, 3 ans après la formation).

→ Pour les travailleurs handicapés, cette répartition selon la situation professionnelle n'a pas évolué par rapport à l'enquête précédente (2 ans après la formation), contrairement à l'ensemble des enquêtés pour qui le taux d'emploi a augmenté.

LES PERSONNES EN EMPLOI TROIS ANS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

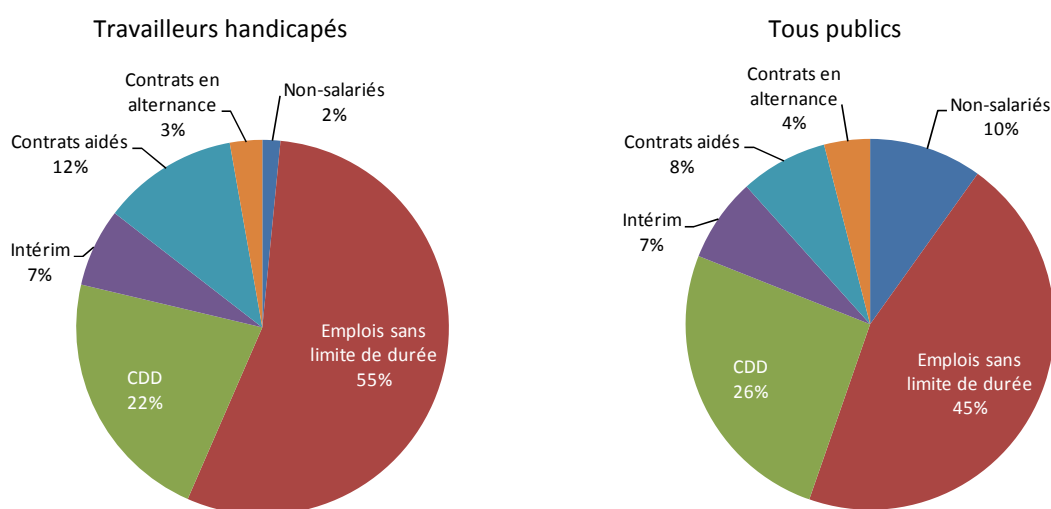
Conditions d'emploi

Les travailleurs handicapés représentent 7 % des personnes en emploi.

Ils sont seulement 2 % à se déclarer indépendants, chefs d'entreprise ou installés à leur compte (10 % tous publics). Ils occupent en revanche plus souvent un emploi sans limite de durée (55 % d'entre eux contre 45 %) et un poste en contrat aidé (12 % contre 8 %).

D'autre part, 33 % des travailleurs handicapés occupent un emploi à temps partiel (26 % tous publics). Il s'agit le plus souvent d'un temps partiel « subi », puisque plus des deux tiers d'entre eux souhaiteraient travailler à temps plein.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES PERSONNES EN EMPLOI SELON LE TYPE D'EMPLOI OCCUPÉ



Champ : personnes en emploi au moment de l'enquête.

Source : ORM – Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante (année 2016, 3 ans après la formation).

Emplois sans limite de durée : contrat à durée indéterminée (CDI) et fonctionnaires (ou élèves fonctionnaires).

Contrats en alternance : contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

Contrats aidés : contrat unique d'insertion CUI (contrat d'accompagnement dans l'emploi CUI-CAE, contrat initiative emploi CUI-CIE) et emploi d'avenir.

Intérim : contrat d'intérim, de travail temporaire.

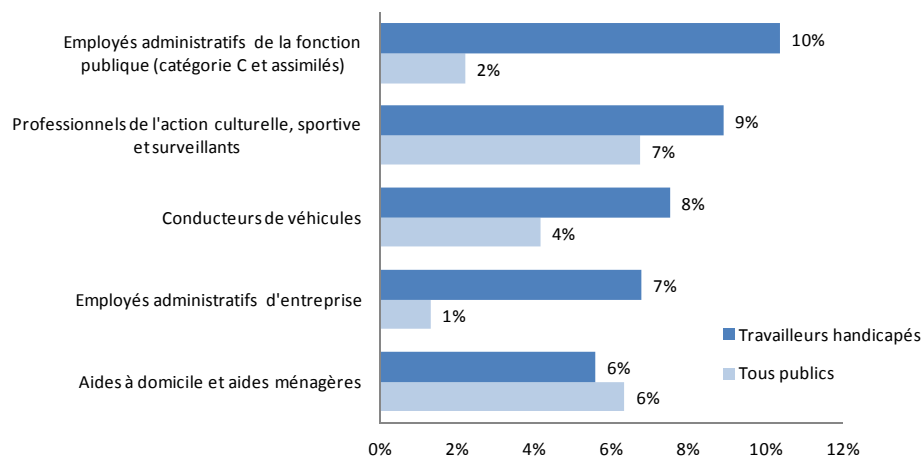
Non-salariés : indépendants, chefs d'entreprise, personnes installées à leur compte et personnes aidant un membre de leur famille sans être rémunéré.

Métiers exercés

Trois ans après la formation, les trois premiers métiers exercés par les travailleurs handicapés sont : « Employés administratifs de la fonction publique » (catégorie C et assimilés), « Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants » et « Conducteurs de véhicules ».

Ces trois métiers regroupent 27 % d'entre eux (19 % de l'ensemble des enquêtés).

À noter que parmi les enquêtés exerçant le métier d'« Employés administratifs de la fonction publique » (catégorie C et assimilés) trois ans après la formation, 31 % sont des travailleurs handicapés (alors que ces derniers représentent 7 % des personnes en emploi).

GRAPHIQUE 3 : LES CINQ PREMIERS MÉTIERS EXERCÉS PAR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS


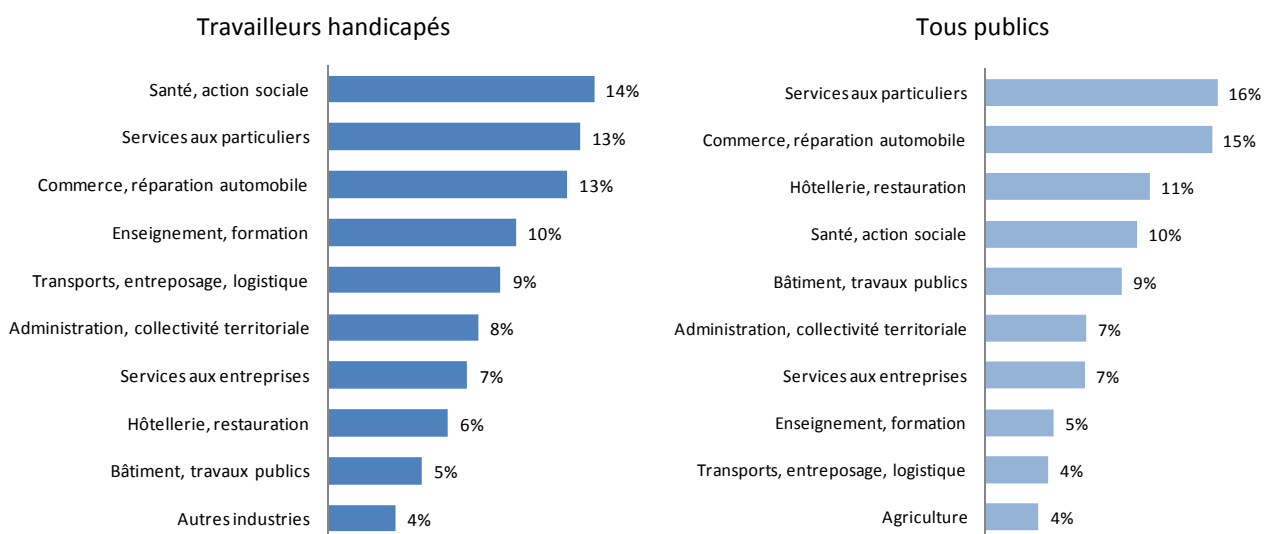
Champ : personnes en emploi au moment de l'enquête.

Source : ORM – Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante (année 2016, 3 ans après la formation).

Type d'établissement employeur

Concernant l'établissement employeur, 60 % des travailleurs handicapés déclarent travailler dans une entreprise privée ou chez un artisan (contre 75 % tous publics) et 12 % dans une association (contre 9 %). Les travailleurs handicapés sont plus fréquemment employés dans la fonction publique : 26 % d'entre eux travaillent dans une des trois fonctions publiques (14 % pour l'ensemble des enquêtés).

Les trois premiers secteurs d'activité dans lesquels ils exercent sont la « Santé, action sociale » et, comme pour l'ensemble des publics, les « Services aux particuliers » et le « Commerce, réparation automobile ». Ces trois secteurs regroupent 40 % des travailleurs handicapés, comme pour l'ensemble des enquêtés.

GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION DES PERSONNES EN EMPLOI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR (LES 10 PREMIERS SECTEURS)


Champ : personnes en emploi au moment de l'enquête.

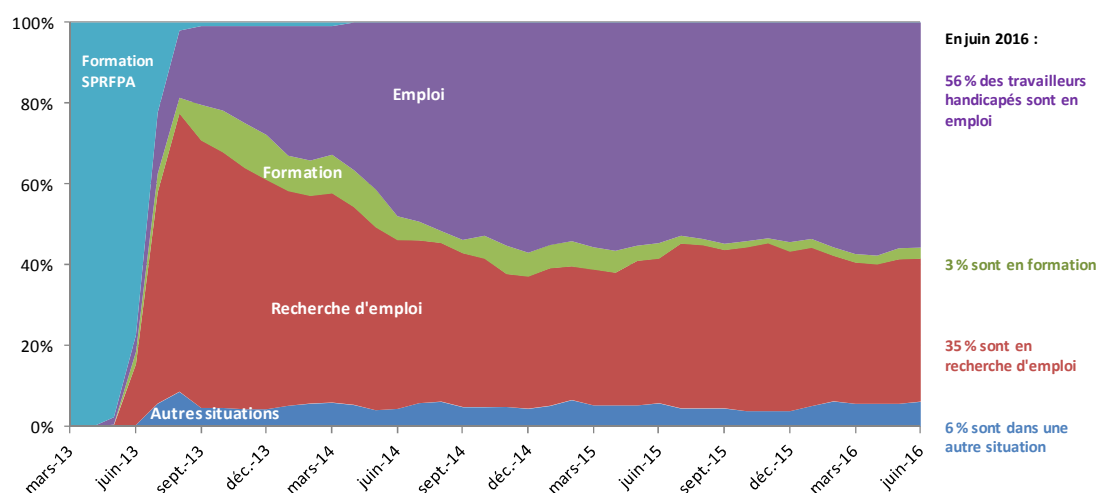
Source : ORM – Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante (année 2016, 3 ans après la formation).

PARCOURS PROFESSIONNEL DEPUIS LA SORTIE DE FORMATION

La majorité des enquêtés ont achevé leur formation SPRFPA entre juin et juillet 2013. Les graphiques 5 et 6 présentent la répartition de la cohorte entre les différentes situations (emploi, formation, recherche d'emploi, autres situations), de mars 2013 à juin 2016 (le premier pour les travailleurs handicapés et le second pour l'ensemble des enquêtés).

Ils montrent notamment que la proportion de travailleurs handicapés en emploi augmente jusqu'en décembre 2014 puis reste stable (autour de 55 %) ; à partir de mai 2015, la part de ceux qui sont en recherche d'emploi augmente. Cette tendance est différente chez l'ensemble des enquêtés pour lesquels la part de l'emploi a globalement augmenté durant les trois années d'observation et la proportion de ceux en recherche d'emploi est relativement stable depuis l'été 2014.

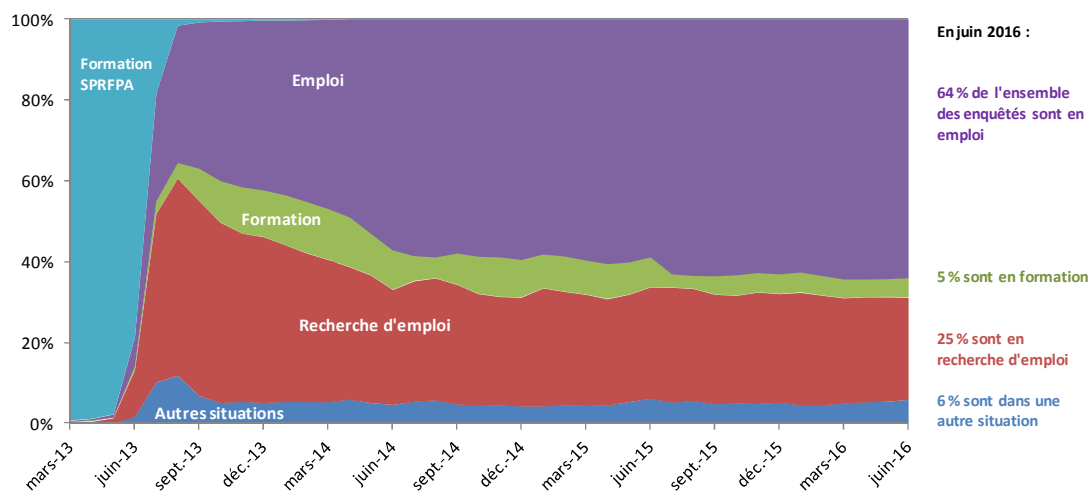
GRAPHIQUE 5 : ÉVOLUTION DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE ENTRE MARS 2013 ET JUIN 2016, POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS



Champ : population enquêtée ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés (530 individus).

Source : ORM – Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante (années 2014, 2015 et 2016).

GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE ENTRE MARS 2013 ET JUIN 2016, POUR L'ENSEMBLE DES ENQUÊTÉS



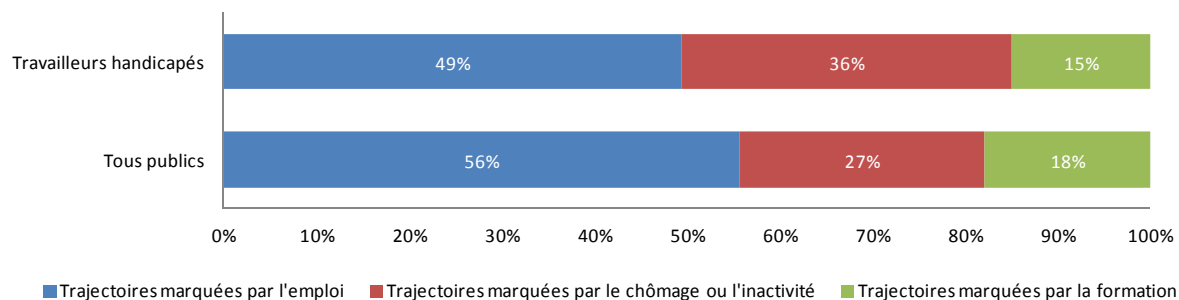
Champ : ensemble de la population enquêtée (7 100 individus).

Source : ORM – Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante (années 2014, 2015 et 2016).

Plus globalement, en regardant les trajectoires professionnelles types des anciens stagiaires au cours des trois années suivant la sortie de formation, il ressort que :

- La moitié des travailleurs handicapés connaissent des trajectoires dominées par l'emploi, mais ils sont davantage inscrits dans des trajectoires marquées par le chômage ou l'inactivité (36 % d'entre eux contre 27 % pour l'ensemble des enquêtés).
- Les travailleurs handicapés ont 1,7 fois plus de risques de suivre une trajectoire marquée par le chômage ou l'inactivité que les autres stagiaires.

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES PERSONNES INTERROGÉES SELON LES TROIS GRANDS TYPES DE TRAJECTOIRES



Source : ORM – Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante (années 2014, 2015 et 2016).

Pour plus de résultats sur l'enquête globale à trois ans :

Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante. Résultats de la quatrième interrogation trois ans après la formation, ORM, « Études », n° 32, février 2017.

Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante. Synthèse des résultats de la 4^e interrogation trois ans après la formation, ORM, « En ligne – Note parcours », n° 9, février 2017.